



Strasbourg, le 16.6.2026
COM(2026) 824 final

RAPPORT DE LA COMMISSION
AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET À LA COUR DES COMPTES
Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE – Exercice 2025

Le *Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE – Exercice 2025* constitue, avec ses annexes, la principale contribution de la Commission européenne à la procédure de décharge annuelle¹ par laquelle le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne surveillent l'exécution du budget de l'UE. Il est établi en application des obligations qui incombent à la Commission au titre du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne² et du règlement financier³. L'exécution du budget de l'UE est une responsabilité partagée, dans le cadre de laquelle la Commission collabore étroitement avec les États membres et avec d'autres partenaires et organisations.

Le rapport se compose de trois parties:

- la partie I expose les faits et réalisations clés de la gestion budgétaire pour 2025;
- la partie II présente un aperçu plus complet de l'exécution du budget de l'UE. L'annexe 1 fournit une vue d'ensemble de la performance du budget de l'UE en 2025 en ce qui concerne la réalisation des priorités de l'UE et l'intégration systématique des priorités politiques horizontales dans le budget de l'Union. L'annexe 2 donne un aperçu général des procédures de contrôle interne et de gestion financière. L'annexe 3 porte sur les aspects relatifs à la performance et à la conformité de la facilité pour la reprise et la résilience;
- la partie III contient des annexes techniques à l'appui du rapport. L'annexe 4 «Fiches relatives aux performances des programmes» fournit des informations détaillées sur la performance de chaque programme.

Le présent rapport fait partie de l'ensemble plus large de rapports financiers et sur la responsabilité intégrés⁴, qui comprend également, entre autres, les comptes annuels consolidés⁵, des prévisions à long terme concernant les entrées et les sorties futures au cours des cinq années à venir⁶, le rapport d'audit interne⁷ et le rapport sur le suivi de la décharge de l'année précédente⁸.

¹ La procédure de décharge annuelle est la procédure par laquelle le Parlement européen et le Conseil donnent leur approbation finale à l'exécution du budget pour une année donnée et tiennent la Commission politiquement responsable de l'exécution du budget de l'UE (https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/how-it-works/annual-lifecycle/assessment/discharge-procedure_fr).

² Article 318 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (JO C 202 du 7.6.2016, p. 186, http://data.europa.eu/eli/treaty/tfeu_2016/art_318/oj).

³ Article 253, paragraphe 1, points b) et e), du règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).

⁴ Article 253 du règlement financier.

⁵ Article 252 du règlement financier.

⁶ Article 253, paragraphe 1, point c), du règlement financier.

⁷ Article 118, paragraphe 8, du règlement financier.

⁸ Article 267, paragraphe 3, du règlement financier.

Table des matières

LE BUDGET DE L'UNION: SURMONTER LES CRISES, PRODUIRE DES RESULTATS	4
CONTRIBUTION DU BUDGET DE L'UE AUX PRIORITES HORIZONTALES	15
NEXTGENERATIONEU, MOTEUR DE REFORME ET D'INVESTISSEMENT A TRAVERS LES PLANS POUR LA REPRISE RESILIENCE.....	18
DES OUTILS EFFICACES GARANTISSENT LA BONNE GESTION ET LA PROTECTION DU BUDGET DE L'UE	21
LE REGIME DE CONDITIONNALITE CONTINUE DE CONTRIBUER A LA PROTECTION DES INTERETS FINANCIERS DE L'UE.....	31
CONCLUSION SUR LE BILAN EN MATIERE DE GESTION	32

Le budget de l'Union: surmonter les crises, produire des résultats

Introduction

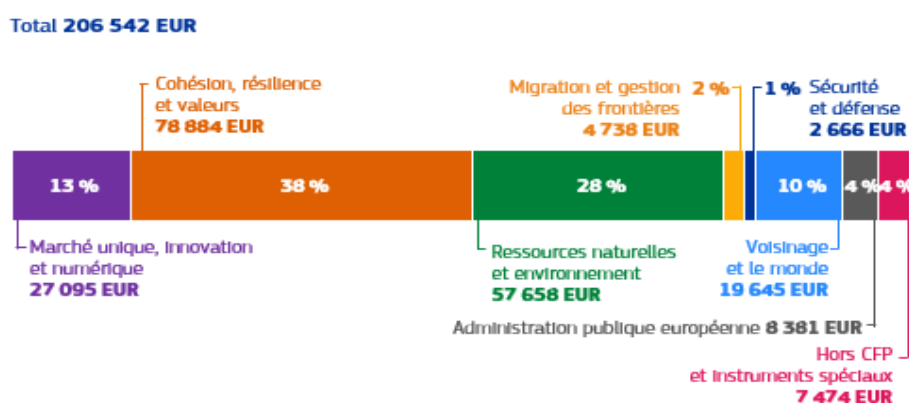
L'année 2025 a été caractérisée par des incertitudes géopolitiques, l'intensification de la concurrence économique et l'aggravation des conflits, notamment la poursuite de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine. Ce fut également une année de transformation pour l'Union européenne (UE). L'UE a redoublé d'efforts pour stimuler la compétitivité de son économie, réduire les dépendances stratégiques et intensifier la coopération en matière de sécurité et de défense. Elle a continué dans le même temps à répondre aux besoins des citoyens et des entreprises en créant davantage d'opportunités et en consolidant les droits individuels. En ce qui concerne l'avenir, la Commission européenne a adopté une proposition ambitieuse de [budget à long terme plus rationalisé, flexible et efficace pour la période 2028-2034](#), en s'appuyant sur les enseignements tirés de la période de financement actuelle (2021-2027).

En 2025, le budget de l'UE a contribué à renforcer la compétitivité de l'Union en apportant un soutien à des secteurs stratégiques clés, en investissant dans les infrastructures transfrontières et en stimulant la recherche et l'innovation. Ce faisant, il a continué à améliorer les moyens de subsistance et le bien-être des citoyens de l'UE, notamment en soutenant la création d'emplois, le renforcement des compétences, l'éducation, le logement, l'énergie, les infrastructures et d'autres besoins économiques. Le budget a également contribué à améliorer les capacités et la collaboration dans le domaine de la défense, tout en renforçant la préparation, la résilience et la capacité de l'Union à réagir aux crises.

Le budget a également continué d'aider l'UE à apporter un soutien sans faille à l'Ukraine pour répondre à ses besoins humanitaires, économiques, ainsi que de redressement et de reconstruction, tout en garantissant le respect de l'obligation de rendre des comptes. Il a également joué un rôle majeur dans la défense des intérêts et des valeurs de l'Union sur la scène mondiale, en apportant une aide humanitaire, en soutenant la paix et la sécurité et en renforçant les partenariats stratégiques.

Le total des crédits d'engagement du budget de l'UE s'est élevé à 206,5 milliards d'EUR en 2025⁹.

Cadre financier pluriannuel: crédits d'engagement du budget 2025 de l'UE par ligne budgétaire, issus du budget définitif adopté (en millions d'EUR)



Source: Commission européenne.

⁹ Ce montant comprend 190,9 milliards d'EUR du budget définitif adopté; 1,6 milliard d'EUR de crédits reportés ou reconstitués de 2024; et 14,1 milliards d'EUR de crédits issus de recettes affectées (dont 0,4 milliard d'EUR au titre de NextGenerationEU).

Tout au long de l'année, la flexibilité limitée offerte par le budget de l'UE a été employée pour réagir aux crises et soutenir de nouvelles priorités. Ainsi, dans le cadre de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion, la Commission a proposé un certain nombre de modifications réglementaires ciblées, que les colégislateurs ont adoptées, qui introduisent une plus grande flexibilité ainsi que des incitations à aligner les investissements au titre de la politique de cohésion sur les nouvelles priorités de l'Union, notamment la défense et la sécurité, la compétitivité et la décarbonation, le logement, la résilience dans le domaine de l'eau, la transition énergétique et les défis pour les régions frontalières orientales.

Toutefois, le nombre et l'ampleur des défis inattendus survenus depuis le début du cadre financier pluriannuel 2021-2027 ont saturé les possibilités offertes par la flexibilité limitée du budget de l'UE, qui s'est encore réduite au fil de l'exécution budgétaire, ne laissant pratiquement plus de fonds non alloué à deux ans de la fin du cycle actuel. C'est pourquoi la Commission a proposé un budget à long terme plus souple pour la période 2028-2034, qui puisse être adapté en fonction de l'évolution des besoins et des priorités, tout en continuant à assurer la prévisibilité nécessaire aux investissements à long terme.

Proposition de cadre financier pluriannuel 2028-2034

Le budget de l'UE garantit que l'Union dispose des moyens nécessaires pour concrétiser ses priorités. En 2025, la Commission a proposé pour la période 2028-2034 un budget à long terme ambitieux tant par sa taille que par sa conception. Il s'élève à près de 2 000 milliards d'EUR (soit 1,26 % du revenu national brut de l'Union), dont environ 25 milliards d'EUR par an (soit 0,11 % du revenu national brut de l'Union) sont affectés au remboursement des crédits contractés pour financer NextGenerationEU. Il est plus simple et plus souple, avec moins de programmes pour réduire les risques de chevauchements, et avec des règles harmonisées et une plus grande flexibilité intégrée. Cette approche modernisée permettra d'améliorer la capacité de réaction aux évolutions de la situation et de se focaliser davantage sur les performances et les résultats.

La proposition repose sur trois piliers essentiels:

- favoriser la réalisation des priorités de l'Union aux niveaux local, régional et national grâce aux nouveaux **plans de partenariat national et régional**, pour un montant de 865 milliards d'EUR;
- œuvrer pour une Europe plus compétitive grâce au **Fonds européen pour la compétitivité et à Horizon Europe**, pour un montant de 409 milliards d'EUR;
- établir des partenariats à long terme et mutuellement bénéfiques avec des pays tiers au moyen de **l'instrument «Europe dans le monde»**, pour un montant de 200 milliards d'EUR.

Les trois piliers essentiels sont complétés par d'autres programmes, tels que les programmes phares de l'UE visant à investir dans les infrastructures (le mécanisme pour l'interconnexion en Europe) et dans le capital humain et les valeurs (Erasmus + et AgoraEU).

La proposition prévoit également un financement innovant au moyen de nouvelles ressources propres afin de réduire la pression sur les budgets nationaux. Ces nouvelles ressources propres comprennent les recettes issues du système d'échange de quotas d'émission de l'UE, les recettes provenant du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, une nouvelle ressource propre fondée sur les déchets électroniques non collectés, un droit d'accise sur le tabac, ainsi qu'une contribution des entreprises qui exercent leurs activités et vendent dans l'Union et dont le chiffre d'affaires net est d'au moins 100 millions d'EUR.

Soutenir la compétitivité de l'UE

Dans le cadre du budget à long terme 2021-2027 et de NextGenerationEU, l'Union s'est employée à favoriser l'innovation, à décarboner l'économie et à réduire les dépendances, dans le but de stimuler sa compétitivité et de renforcer la sécurité économique. Le budget de l'UE joue un rôle essentiel pour relever les défis recensés dans le [rapport Draghi](#) et mettre en œuvre la [boussole pour la compétitivité](#)¹⁰. En effet, il permet de soutenir les investissements et les réformes structurelles visant à renforcer la compétitivité, la durabilité et les compétences, et aide également à relever les défis recensés dans les recommandations par pays formulées dans le cadre du Semestre européen¹¹.

Ainsi, **Horizon Europe** a engagé 12,9 milliards d'EUR en faveur de bénéficiaires publics et privés en 2025 pour la recherche et l'innovation. À la fin de 2025, les projets d'Horizon Europe avaient donné lieu à plus de 22 500 publications scientifiques évaluées par des pairs, impliqué plus de 130 000 chercheurs dans des activités de renforcement des compétences et abouti à la création de plus de 10 000 produits, procédés, méthodes et applications innovants faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle. À la fin de 2025, le programme avait également soutenu plus de 10 000 petites et moyennes entreprises, y compris des jeunes pousses, favorisant l'innovation dans des domaines clés, tels que l'intelligence artificielle et les matériaux avancés. Dans le cadre du Conseil européen de l'innovation (CEI), plus de 770 petites et moyennes entreprises et jeunes pousses ont été financées entre 2021 et 2025 par l'Accélérateur du CEI, ce qui a permis la montée en échelle de technologies de rupture (deeptech) et d'innovations radicales.

Le programme **InvestEU** s'appuie sur une garantie du budget de l'UE pour mobiliser des investissements en réduisant les risques pour les institutions financières et en attirant des capitaux privés pour des projets dans des domaines tels que les infrastructures durables, les investissements sociaux et les compétences, les petites et moyennes entreprises, ainsi que la recherche, l'innovation et la numérisation. À la fin de 2025, le volume total des garanties InvestEU s'élevait à 26,8 milliards d'EUR, ce qui a permis de soutenir 91 294 petites et moyennes entreprises et de mobiliser plus de 397 milliards d'EUR d'investissements entre 2022 et 2025.

Le **Fonds pour l'innovation** est axé sur le soutien et la montée en échelle de technologies hautement innovantes qui présentent un potentiel important de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il a contribué à soutenir une série de procédés et de technologies innovants à émissions de carbone faibles ou nulles dans les industries à forte intensité énergétique, le stockage de l'énergie, la mobilité et la fabrication de technologies propres. Avec 11,7 milliards d'EUR de subventions engagées, le Fonds pour l'innovation a mobilisé 58 milliards d'EUR d'investissements. En 2025, des conventions de subvention ont été signées pour 83 projets axés sur la décarbonation, cinq sur la fabrication de batteries de véhicules et six sur la production d'hydrogène renouvelable.

Le **programme pour le marché unique**, doté de plus de 610 millions d'EUR pour 2025, aide le marché unique à atteindre son plein potentiel. En 2025, il a contribué à protéger le marché unique en apportant un soutien aux autorités de surveillance du marché dans les États membres, qui ont détecté 21 891 produits non conformes. Il a également soutenu le réseau des centres européens des consommateurs, qui, en 2025, a fourni une assistance personnalisée à plus de 168 000 consommateurs, les aidant à récupérer plus de 11,25 millions d'EUR auprès de professionnels en infraction. En 2025, le programme a également soutenu plus de 808 000 petites et moyennes entreprises, directement ou par l'intermédiaire de services de conseil,

¹⁰ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions – Une boussole pour la compétitivité de l'UE, COM(2025) 30 final du 29 janvier 2025, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52025DC0030>.

¹¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, Semestre européen 2026 – Paquet de printemps, COM(2026) 200 final du 3 juin 2026, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2026%3A200%3AFIN&qid=1780494235578>.

dans le cadre de son pilier «PME». Il a également favorisé la normalisation, en facilitant la mise en œuvre de 25 044 normes européennes dans l'ensemble de l'Union.

Le **programme pour une Europe numérique** avait engagé plus de 6 milliards d'EUR à la fin de 2025, finançant 26 supercalculateurs parmi les plus rapides et les plus écologiques au monde, tels que le supercalculateur Jupiter, qui se range à la quatrième place en termes de rapidité et est l'un des plus économes en énergie au monde. Le programme pour une Europe numérique a également financé des formations pour plus de 60 000 personnes afin de les aider à acquérir des compétences numériques. Il a également financé le déploiement de 14 espaces européens communs des données, de 166 pôles européens d'innovation numérique et de cinq lignes pilotes de semi-conducteurs.

La **politique de cohésion** a également renforcé la compétitivité. Selon les estimations, elle devrait contribuer à hauteur de 214 milliards d'EUR aux objectifs de la boussole pour la compétitivité d'ici la fin de la période 2021-2027. Ce financement soutient une série de priorités européennes, notamment de larges domaines tels que l'innovation et la décarbonation. À la fin de 2025, plus de 130 000 petites et moyennes entreprises avaient bénéficié d'une aide (sous la forme de subventions, de fonds propres, de garanties, de prêts et de conseils) pour se développer et devenir plus compétitives, et près de 32 000 entreprises avaient reçu un soutien à l'innovation.

Outre ces **investissements**, 15,2 milliards d'EUR ont été réaffectés pour soutenir la compétitivité de l'Union dans le cadre de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion, avec des investissements dans les technologies et industries critiques visant à réduire les principales vulnérabilités et dépendances technologiques à l'égard de pays tiers. Une attention accrue a également été accordée aux difficultés auxquelles sont confrontées les régions frontalières orientales, un soutien renforcé leur étant accordé en reconnaissance des défis socio-économiques et sécuritaires auxquels elles font face depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

Par ailleurs, le **mécanisme pour une transition juste** cible la décarbonation et la diversification économique dans les régions confrontées aux effets socio-économiques de la transition climatique. À la fin de 2025, un financement d'une valeur de 15,45 milliards d'EUR avait bénéficié à plus de 2 000 entreprises et à la création de près de 270 mégawatts de capacités supplémentaires en matière d'énergies renouvelables. En 2025, le mécanisme a fourni aux autorités publiques des subventions et des prêts à hauteur de 86 millions d'EUR provenant du budget de l'UE, complétés par 594 millions d'EUR de prêts de la Banque européenne d'investissement.

Le **mécanisme pour l'interconnexion en Europe** a continué de soutenir les réseaux transfrontières européens dans les domaines des transports, de l'énergie et du numérique, qui jouent un rôle déterminant dans l'autonomie stratégique du continent. En 2025, il a alloué 3 milliards d'EUR à des projets favorisant un réseau de transport durable, intelligent, respectueux de l'environnement et résilient, ainsi que plus de 1 milliard d'EUR à 109 projets portant sur les infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène, l'électrification des aéroports, l'alimentation électrique à quai dans les ports et les infrastructures pour carburants alternatifs dans le secteur maritime. Le mécanisme a également alloué environ 650 millions d'EUR à 14 projets d'infrastructures énergétiques transfrontières. Il a fourni 389 millions d'EUR pour des câbles sous-marins, des projets pilotes à grande échelle dans le domaine de la 5G et des projets de communication quantique.

Le budget de l'UE soutient également la mobilité et la coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, par l'intermédiaire du **programme Erasmus +**, qui était doté d'un budget de 4,3 milliards d'EUR pour 2025. Outre le fait que ce programme contribue à la réalisation de l'espace européen de l'éducation et à des initiatives dans le cadre de l'union des compétences, plus de 1,5 million d'apprenants et de membres du personnel ont bénéficié d'une mobilité Erasmus + en 2025.

L'Union soutient également la compétitivité par l'intermédiaire du programme LIFE. En 2025, plusieurs nouveaux projets ont été sélectionnés dans le cadre de ce programme en vue d'un financement,

91,4 millions d'EUR étant consacrés à la transition énergétique, 73 millions d'EUR à l'économie circulaire et à la qualité de vie et plus de 60 millions d'EUR à l'atténuation du changement climatique. Parmi ces projets figurent une initiative visant à normaliser les solutions de pompes à chaleur pour l'industrie alimentaire, de nouvelles technologies de recyclage des panneaux solaires en fin de vie, ainsi que la démonstration de technologies de production et de distribution locale d'hydrogène vert pour le transport routier.

La plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe»

La plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) a été créée en mars 2024 dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel, dans le but d'orienter les financements de l'Union vers des domaines qui revêtent une importance stratégique pour la compétitivité européenne. La plateforme achemine des ressources provenant de certains fonds et programmes de l'Union vers le soutien au développement de technologies propres, numériques et biotechnologiques qui sont essentielles pour le marché unique et l'autonomie stratégique de l'UE. En 2025, le champ d'action de STEP a été étendu aux **technologies de défense**.

La plateforme STEP est mise en œuvre dans le cadre de onze programmes et fonds de l'Union: le programme pour une Europe numérique, le Fonds européen de la défense, le programme «L'UE pour la santé», Horizon Europe, le Fonds pour l'innovation, InvestEU, la facilité pour la reprise et la résilience, le Fonds de cohésion, le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen plus et le Fonds pour une transition juste.

Au cours de près de deux années de mise en œuvre de STEP, ces programmes ont consacré près de 24 milliards d'EUR aux priorités de la plateforme: 10 milliards d'EUR par l'intermédiaire d'appels lancés dans le cadre de cinq programmes en gestion directe; et 13,9 milliards d'EUR reprogrammés en faveur de STEP par des États membres et des régions dans le cadre de la politique de cohésion.

De plus amples informations sur la mise en œuvre et les résultats de STEP sont disponibles sur le portail STEP¹², dans les rapports annuels sur STEP¹³ et dans l'[évaluation intermédiaire](#) publiée en 2025¹⁴.

Soutenir les moyens de subsistance

Le budget de l'UE soutient les moyens de subsistance des citoyens de l'Union au moyen de divers programmes et politiques. En 2025, les États membres et les régions ont alloué 3,3 milliards d'EUR de financement à des projets de logement abordable et durable au titre de la **politique de cohésion** dans le cadre de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion. Dans l'ensemble, au titre de la politique de cohésion, environ 100 milliards d'EUR sont réservés pour la période 2021-2027 à des projets urbains, notamment: 10,5 milliards d'EUR alloués à la construction et à la rénovation de logements au titre du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion et du Fonds pour une transition juste. La politique de cohésion a également investi 14,5 milliards d'EUR dans l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe, et 3,1 milliards d'EUR dans la résilience dans le domaine de l'eau. Depuis 2021, la politique de cohésion a financé 1 434 mégawatts supplémentaires de capacité de production

¹² Commission européenne, direction générale du budget, site web de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe», https://strategic-technologies.europa.eu/index_fr.

¹³ Commission européenne, direction générale du budget, «Documents STEP», site web de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe», https://strategic-technologies.europa.eu/about/step-documents_fr.

¹⁴ Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil — Investir dans la compétitivité et la primauté technologique de l'UE, COM (2025) 421 final du 16 juillet 2025, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52025DC0421&qid=1778335917845>.

d'énergie renouvelable, l'accès au haut débit à très haute capacité pour plus de 335 000 logements, ainsi que plus de 1 000 kilomètres de routes nouvelles, améliorées ou modernisées.

La **politique agricole commune** a continué de soutenir les moyens de subsistance et la productivité des agriculteurs et de promouvoir des économies rurales dynamiques, avec des paiements s'élevant à 53,2 milliards d'EUR en 2025. À la fin de 2025, 5,5 millions d'agriculteurs avaient bénéficié d'une aide directe. 311 000 jeunes agriculteurs ont en outre bénéficié d'un soutien en 2025, et plus de 270 000 emplois ont été créés dans les zones rurales.

À la fin de 2025, le **Fonds social européen plus** avait engagé 66,3 milliards d'EUR en faveur d'emplois durables et de qualité, de l'éducation et de l'inclusion sociale, soutenant ainsi 16,0 millions de participants. À la fin de 2025, le fonds avait déjà fourni une aide sous forme de denrées alimentaires, de matériaux ou de bons à 35,2 millions de personnes, dont 7,9 millions d'enfants. À la fin de 2025, 13 régimes fondés sur un financement non lié aux coûts et représentant un montant de 5,1 milliards d'EUR avaient été adoptés par la Commission pour 10 États membres (l'Estonie, la France, la Croatie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, le Portugal et la Roumanie).

Le **Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture** a fourni environ 555 millions d'EUR en 2025 pour soutenir la pêche durable et l'économie bleue des communautés de pêche et d'aquaculture dans les États membres. À la fin de 2025, ce fonds avait bénéficié à plus de 26 700 personnes, notamment grâce à des activités de renforcement des compétences et de formation. Il a également contribué à la mise en œuvre de 10 919 tonnes par an de nouvelles capacités de production et soutenu 32 602 tonnes par an de production aquacole¹⁵.

Le **programme «L'UE pour la santé»** a fourni plus de 570 millions d'EUR en 2025 pour une Union plus saine et plus sûre. Il a contribué à financer la préparation et la réaction aux crises à travers la formation du personnel, le soutien à la surveillance coordonnée des agents pathogènes et le soutien à la mise au point de produits liés aux crises. Il a également soutenu la promotion de la santé et la prévention des maladies, le renforcement des systèmes de santé et du personnel de santé, la transition numérique du secteur de la santé et la lutte contre le cancer. Le programme a ainsi financé les réseaux européens de référence, permettant l'accès au diagnostic et au traitement de 2,7 millions de patients atteints de maladies rares en 2025.

En 2025, le programme **«Citoyens, égalité, droits et valeurs»** a soutenu la participation démocratique directe des Européens, allouant plus de 1,9 million d'EUR à l'initiative citoyenne européenne. Il a également lancé des appels à projets, pour un financement combiné de 130 millions d'EUR, destinés à lutter contre la discrimination, au jumelage de villes, à l'engagement des citoyens, à la mémoire de l'histoire européenne, ainsi qu'aux droits et à la participation des enfants. Enfin, le **programme «Justice»** a consacré environ 15,4 millions d'EUR au cours de l'année à de nouveaux projets en matière de coopération judiciaire, de formation et d'accès à la justice, et a conclu des marchés publics à hauteur de 9,2 millions d'EUR afin de développer et de maintenir des outils informatiques et des politiques clés de l'Union dans le domaine de la justice.

Renforcer la sécurité et la défense de l'Union

En 2025, l'impératif, pour l'Union, d'assurer sa propre sécurité et sa propre défense est devenu criant. Le Fonds européen de la défense est une composante essentielle de la sécurité et de la défense de l'Union, visant à créer des technologies et des équipements de défense innovants et interopérables. À la suite des appels à propositions de 2024, 63 projets ont été lancés, avec un montant total de plus de 1 milliard

¹⁵ Commission européenne, direction générale de la politique régionale et urbaine, «Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feamp)», site web de la Commission européenne, <https://cohesiondata.ec.europa.eu/funds/emfaf/21-27#achievements>.

d'EUR de financement de l'UE. Au total, 38 % des bénéficiaires de ce Fonds sont des petites et moyennes entreprises.

Avec la publication du programme de travail 2025, le Fonds européen de la défense attribuera environ 1 milliard d'EUR à la recherche, au développement et à l'innovation collaboratifs dans le domaine de la défense. Le programme de travail annuel 2025 a alloué environ **400 millions d'EUR au soutien de l'innovation dans le domaine de la défense**, dont plus de 140 millions d'EUR destinés à **aider les petites et moyennes entreprises** à développer et à tester des technologies de rupture dans le domaine de la défense. Le programme de l'UE pour l'innovation dans le domaine de la défense (EUDIS), qui est le volet du Fonds européen de la défense consacré au soutien des acteurs non traditionnels du secteur, a contribué à cet effort.

L'**action de soutien à la production de munitions** a soutenu 31 projets en 2025, en allouant plus de 500 millions d'EUR à l'amélioration de la production de munitions, avec des projets relatifs aux explosifs, à la poudre, aux obus, aux missiles, aux essais et au reconditionnement.

À la suite de l'adoption du livre blanc sur la défense européenne, l'Union a adopté en 2025 le plan «ReArm Europe», fondé sur le recours à des instruments financiers pour renforcer les capacités de défense de l'Europe, notamment la clause dérogatoire nationale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance, qui pourrait débloquer jusqu'à 650 milliards d'EUR. Le plan prévoit également jusqu'à 150 milliards d'EUR de prêts au titre de l'instrument «Agir pour la sécurité en Europe» afin de soutenir les investissements urgents dans le domaine de la défense et de combler les lacunes critiques en matière de capacités. À la fin de 2025, 19 États membres avaient manifesté leur intérêt pour l'obtention de prêts dans le cadre de cette action, couvrant la totalité de l'enveloppe prévue, et avaient soumis leurs plans d'investissement nationaux en faveur de l'industrie de la défense.

L'Union utilise également la politique de cohésion pour soutenir le secteur de la défense. Dans le cadre de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion, 11,9 milliards d'EUR ont été réaffectés au soutien des capacités industrielles de défense, des infrastructures de défense, de la mobilité militaire et de la préparation civile, en accordant la priorité au double usage, ainsi qu'au développement des compétences en matière de préparation civile et dans l'industrie de la défense.

D'autres programmes ont soutenu des projets stratégiques clés au cours de l'année, tels que le **mécanisme pour l'interconnexion en Europe**, qui a financé des équipements sécurisés et des capacités intelligentes pour les câbles sous-marins et les connexions terrestres clés à hauteur de 186 millions d'EUR au titre de son volet numérique. Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe a également contribué à renforcer les infrastructures de transport stratégiques de l'Union afin de les adapter à la mobilité militaire.

Le **programme de l'UE pour une connectivité sécurisée** et le **programme spatial** ont fourni à eux deux plus de 2,4 milliards d'EUR en 2025 pour financer:

- le développement en cours de la constellation de satellites de connectivité sécurisée IRIS2
(infrastructure pour la résilience, l'interconnectivité et la sécurité par satellite);
- le système gouvernemental de communication Govsatcom;
- les systèmes de navigation par satellite de Galileo et du système européen de navigation par recouvrement géostationnaire;
- le système d'observation de la Terre Copernicus, y compris ses composantes de connaissance de la situation spatiale qui assurent la surveillance de l'espace, de la météorologie spatiale et des géocroiseurs.

En 2025, le **mécanisme de protection civile de l'Union** a engagé 226,7 millions d'EUR en faveur des États membres et des pays tiers afin de favoriser la résilience et de renforcer la réserve de capacités de

protection civile disponible pour les opérations de réaction. On peut citer parmi ces initiatives des évacuations consulaires ou médicales, l'aide médicale d'urgence et la lutte contre les incendies de forêt. Durant la saison des incendies de forêt, le mécanisme a été activé 16 fois en Europe, avec 1 million d'hectares de surface brûlée enregistrés au cours de l'année¹⁶.

Pour relever les défis en matière de migration, l'Union a mis en place le Fonds «Asile, migration et intégration», doté d'une programmation financière totale de 11 milliards d'EUR au titre du cadre financier pluriannuel 2021-2027, dont 1,91 milliard d'EUR pour l'année 2025. Entre 2021 et 2025, le fonds a financé la création de 22 919 nouvelles places dans les centres d'accueil, conformément à l'acquis de l'Union, et soutenu la réinstallation de 39 829 personnes. Le budget de l'UE soutient ainsi la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile.

Soutenir l'Ukraine

À la fin de 2025, l'Union et ses États membres avaient apporté à l'Ukraine un soutien se montant à plus de 193,3 milliards d'EUR. Environ la moitié de ce soutien, soit **88,2 milliards d'EUR, a été assurée par le budget de l'UE** sous forme d'aide humanitaire, de réaction aux crises, d'assistance macrofinancière et d'appui budgétaire, ainsi que d'actions pour un redressement et une reconstruction rapides. **17 milliards d'EUR ont également été mis à la disposition des États membres** en réaffectant les budgets existants de la politique de cohésion, afin de les aider à répondre aux besoins des personnes fuyant l'agression militaire illégale en cours de la Russie contre l'Ukraine. En 2025, ce soutien a été financé par le budget de l'UE au titre de la facilité pour l'Ukraine, du mécanisme de protection civile de l'Union, du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, du programme d'aide humanitaire et du Fonds européen de la défense. Un soutien sous forme de prêts a également été apporté par le biais d'un prêt d'assistance macrofinancière par l'accélération de l'utilisation des recettes extraordinaires, dans le cadre de l'initiative du G7 relative aux prêts par l'accélération de l'utilisation des recettes extraordinaires (prêts ERA). D'autres instruments ne relevant pas du budget de l'UE ont en outre complété ce soutien.

Pour aider l'Ukraine, l'Union a également mobilisé le produit des avoirs souverains russes immobilisés. 95 % de ces fonds sont fournis à l'Ukraine par l'intermédiaire du mécanisme de coopération pour les prêts à l'Ukraine, afin de l'aider à rembourser les prêts ERA du G7 (y compris les coûts d'emprunt), notamment le prêt d'assistance macrofinancière exceptionnelle de l'UE de 18,1 milliards d'EUR versé au cours de l'année 2025. Les 5 % restants alimentent la facilité européenne pour la paix (un instrument qui ne relève pas du budget de l'UE).

En décembre 2025, le Conseil européen a convenu d'accorder à l'Ukraine un prêt à recours limité de 90 milliards d'EUR pour les années 2026 et 2027, pour lequel l'UE a emprunté sur les marchés des capitaux à la faveur de la marge de manœuvre du budget de l'UE, et que l'Ukraine ne devra rembourser qu'après avoir reçu des réparations de la part de la Russie. Ce prêt de soutien doit être mis en œuvre dans le cadre d'une coopération renforcée conformément à l'article 20 du traité sur l'Union européenne, avec le soutien de 24 États membres¹⁷.

L'Union soutient le redressement à court terme de l'Ukraine ainsi que sa reconstruction et sa modernisation à moyen terme, conformément au processus d'adhésion de l'Ukraine à l'UE. Les échanges commerciaux sont facilités depuis 2022 par les corridors de solidarité, un ensemble d'itinéraires

¹⁶ Commission européenne, centre commun de recherche, «2025 was EU's most destructive fire season on record» (2025 a connu la saison des feux de forêt la plus destructrice jamais enregistrée dans l'Union), site web de la Commission européenne, 31 mars 2026, https://joint-research-centre.ec.europa.eu/jrc-news-and-updates/2025-was-eus-most-destructive-wildfire-season-record-2026-03-31_fr.

¹⁷ Règlement (UE) 2026/467 du Parlement européen et du Conseil du 24 février 2026 mettant en œuvre une coopération renforcée concernant l'établissement du prêt de soutien pour 2026 et 2027 (JO L, 2026/467, 26.2.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2026/467/oj>).

logistiques alternatifs passant par le rail, la route et les voies navigables intérieures. Au total, à la fin de 2025, l'Union avait alloué 600 millions d'EUR à des investissements dans les liaisons de transport avec l'Ukraine par l'intermédiaire du mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

Par l'intermédiaire de la facilité pour l'Ukraine, l'Union a apporté à l'Ukraine un soutien financier subordonné à la mise en œuvre par le pays de mesures qualitatives et quantitatives de réforme.

L'union stimule également le soutien privé dans le contexte du cadre d'investissement pour l'Ukraine. À la fin de 2025, la facilité avait décaissé 26,8 milliards d'EUR sous forme de prêts et de soutien non remboursable, dont 10,7 milliards d'EUR fournis en 2025 après la réalisation par l'Ukraine de 45 étapes dans le cadre du plan pour l'Ukraine. Le cadre d'investissement pour l'Ukraine a fourni 6,9 milliards d'EUR sous la forme d'une garantie afin de mobiliser des fonds auprès d'institutions financières pour financer des projets couvrant des domaines allant du soutien aux investissements municipaux, aux microentreprises et aux petites entreprises, jusqu'au logement, à la reprise et à l'inclusion financière. Au titre du Fonds de soutien à l'Ukraine dans le domaine de l'énergie, l'Union a versé 96 millions d'EUR pour réparer des centrales thermiques et restaurer leur capacité, installer des turbines à gaz et réparer des centrales solaires et éoliennes.

Contributions du budget de l'UE pour aider l'Ukraine et les États membres à faire face aux conséquences de

l'invasion à grande échelle par la Russie entre 2022 et 2025



Dotations du budget de l'UE en faveur de l'Ukraine et des États membres pour faire face aux conséquences de la guerre.

⁽¹⁾ Un montant de 17 milliards d'EUR a été mis à la disposition des États membres pour être redéployé au titre de la politique de cohésion afin d'apporter une aide d'urgence pour faire face aux défis migratoires découlant de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine.

⁽²⁾ Instrument européen relatif à la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire, réaffectation de l'instrument européen de voisinage et de la politique étrangère et de sécurité commune.

Source: Commission européenne.

L'aide d'urgence à l'Ukraine a continué d'être principalement financée par le programme d'aide humanitaire, avec une enveloppe de 220 millions d'EUR allouée en 2025. Au total, à la fin de 2025, l'Union avait fourni 1,2 milliard d'EUR d'aide humanitaire à l'Ukraine. Ces mesures ont été complétées par un **soutien à la paix et à la stabilité** dans des domaines tels que le déminage, l'énergie et l'obligation de rendre des comptes. Le mécanisme de protection civile de l'Union a également complété ces efforts grâce à l'apport

continu d'une **aide en nature** provenant des États membres, des stocks rescEU, du secteur privé et de pays tiers, contribuant ainsi à la réaction d'urgence globale en Ukraine.

Promouvoir les partenariats internationaux et soutenir l'élargissement de l'Union

L'instrument d'aide de préadhésion III a continué de soutenir le processus d'élargissement de l'UE et l'adhésion des pays candidats. Il a notamment fourni des services de proximité étendus à plus de 9 000 personnes en Albanie et accordé des subventions à l'efficacité énergétique à plus de 40 000 ménages au Kosovo*.

En outre, en 2025, la **facilité pour les réformes et la croissance en faveur de la Moldavie** a versé 288,9 millions d'EUR sous forme de prêts. Un montant total de 396 millions d'EUR a également été libéré sous forme de préfinancements et de décaissements au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux, répartis comme suit: 164 millions d'EUR pour l'Albanie, 45 millions d'EUR pour le Monténégro, 77 millions d'EUR pour la Macédoine du Nord et 111 millions d'EUR pour la Serbie.

De 2021 à la fin de 2025, **l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde avait décaissé 29,8 milliards d'EUR.** En 2025, plus de **9,8 milliards d'EUR** ont été décaissés pour soutenir un large éventail d'actions, telles que des initiatives en faveur de la paix et de la stabilité (340 millions d'EUR entre les interventions de réaction aux crises et les interventions thématiques), ainsi que des initiatives visant à améliorer la résilience et la consolidation de la paix dans des contextes fragiles (120 millions d'EUR). L'Union a également adopté un important train de mesures financières en faveur de la Syrie (dont 139 millions d'EUR pour 2025 au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde)¹⁸.

En 2025, la situation instable au **Moyen-Orient** a mis en évidence la nécessité d'adopter une approche plus structurée et coordonnée de la coopération dans la région. L'Union a présenté une proposition de programme pluriannuel global pour la **reprise et la résilience de la Palestine** pour la période 2025-2027, pour un montant de 1,6 milliard d'EUR. En outre, la coopération et le dialogue avec le **Conseil de coopération du Golfe** (CCG) et les différents pays du Golfe ont été renforcés, en particulier dans les domaines de la sécurité, du changement climatique, de la coopération numérique et de la transition énergétique. L'adoption du **pacte pour la Méditerranée** a en outre fourni un nouveau cadre pour les relations entre l'Union et les pays du sud de la Méditerranée.

En 2025, l'Union et ses États membres ont continué de renforcer la stratégie «Global Gateway». Le deuxième forum et la deuxième réunion du comité «Global Gateway» ont été organisés, et la présidente von der Leyen a annoncé que l'Union, les États membres et les institutions financières européennes, suivant une approche «Équipe Europe», avaient mobilisé plus de 306 milliards d'EUR d'investissements, dépassant l'objectif initial qui était de 300 milliards d'EUR.

L'année 2025 a marqué le 25^e anniversaire du partenariat UE-Union africaine. Comme annoncé lors du 7^e sommet Union européenne-Union africaine en novembre 2025, l'Union, dans le cadre d'une approche «Équipe Europe», a mobilisé à ce jour **plus de 120 milliards d'EUR pour des projets «Global Gateway» dans toute l'Afrique.** Il s'agit par exemple d'installations d'approvisionnement en eau,

(*) Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

¹⁸ Décision d'exécution de la Commission du 30 septembre 2025 relative au financement de la mesure spéciale en faveur de la Syrie pour 2025, C (2025) 6539 final, https://north-africa-middle-east-gulf.ec.europa.eu/commission-implementing-decision-financing-special-measure-favour-syria-2025_fr.

d'assainissement et d'hygiène pour les écoles en Ouganda¹⁹, ou encore de la fourniture de réseaux de connectivité numérique à haut débit, de services en ligne et d'infrastructures de données au profit des communautés de recherche et d'éducation en Afrique subsaharienne²⁰.

Le programme d'investissement «Global Gateway» UE-Amérique latine et Caraïbes a donné des résultats concrets. Des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre de plus de 80 projets, couvrant des domaines tels que l'action pour le climat, les matières premières critiques, la transformation numérique et l'innovation, ainsi que le transport durable. On peut citer par exemple le développement d'infrastructures électriques transfrontières en vue de créer des marchés régionaux de l'énergie cohérents grâce à une initiative de 6,86 milliards d'EUR consacrée à l'intégration régionale de l'électricité, laquelle financera 24 projets destinés à stimuler la production, le transport et les échanges d'énergie propre.

La stratégie «Global Gateway» a également mobilisé des fonds pour des investissements dans la région Asie-Pacifique. Un train de mesures d'investissements «Global Gateway» de l'Équipe Europe a notamment mobilisé 12 milliards d'EUR en faveur de l'Asie centrale, l'UE et le Pacifique se préparant à investir près de 300 millions d'EUR dans le développement économique durable et la résilience au changement climatique. Dans le voisinage oriental, l'année 2025 a vu l'adoption de programmes d'action pluriannuels pour la période 2025-2027 en faveur de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Biélorussie, de la Géorgie et de la Moldavie, pour un montant total de 668,2 millions d'EUR.

¹⁹ Commission européenne, direction générale des partenariats internationaux, «Building WASH facilities in schools in Uganda» (Construction d'installations WASH dans les écoles en Ouganda), site web de la Commission européenne, https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/global-gateway/building-wash-facilities-schools-uganda_fr.

²⁰ Commission européenne, direction générale des partenariats internationaux, «AfricaConnect4 in sub-Saharan Africa» (AfricaConnect4 en Afrique subsaharienne), site web de la Commission européenne, https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/global-gateway/africaconnect4-sub-saharan-africa_fr.

Fournir une aide humanitaire et assurer la sécurité alimentaire

En 2025, l'Union a fourni environ 2,6 milliards d'EUR d'aide humanitaire au titre du programme d'aide humanitaire. L'Union a répondu aux besoins humanitaires des personnes confrontées, par exemple, aux risques naturels et aux catastrophes d'origine humaine, aux conséquences des conflits, aux violations des droits de l'homme, aux violences sexuelles et sexistes, aux déplacements forcés, à l'insécurité alimentaire aiguë et à l'extrême pauvreté.

La réponse de l'Union aux besoins du peuple palestinien a constitué une priorité particulière en 2025. Dans le cadre du programme d'aide humanitaire, 220 millions d'EUR ont été engagés pour répondre aux besoins de la Palestine²¹. L'UE a également fourni des aides pour:

- la crise au Soudan (273 millions d'EUR);
- la région des Grands Lacs africains (129 millions d'EUR);
- les pays du Sahel central, à savoir le Burkina Faso, le Niger et le Mali (124 millions d'EUR);
- le Myanmar/la Birmanie (55 millions d'EUR);
- le Venezuela (52 millions d'EUR);
- les réfugiés rohingyas dans le camp de réfugiés de Cox's Bazar au Bangladesh (près de 39 millions d'EUR).

Le mécanisme **ReliefEU** a alloué 110 millions d'EUR à des opérations en 2025, utilisant un total de 53,5 millions d'EUR de financement humanitaire d'urgence de première ligne dans 60 pays. Des fonds ReliefEU ont été mobilisés 118 fois. Les capacités de ReliefEU ont répondu à 20 crises dans 18 pays au moyen de services logistiques et de services de transport multimodal.

Contribution du budget de l'UE aux priorités horizontales

Le budget de l'UE apporte une valeur ajoutée européenne manifeste, allant au-delà de ce qui pourrait être obtenu par les États membres s'ils agissaient seuls. En 2025, tous les fonds et programmes de l'Union ont continué de progresser vers la réalisation de leurs objectifs et ont apporté, conjointement, un soutien solide à diverses priorités transversales, telles que les transitions écologique et numérique. Au cours de l'année, on estime que près de 64 milliards d'EUR ont été fournis pour soutenir les objectifs climatiques, plus de 15 milliards d'EUR ont ciblé des objectifs de biodiversité, plus de 19 milliards d'EUR ont été alloués aux priorités numériques et près de 38 milliards d'EUR ont soutenu l'égalité de genre²².

²¹ Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question.

²² Ces chiffres sont fondés sur le budget définitif adopté de l'UE, NextGenerationEU et les engagements reconstitués conformément à l'article 15, paragraphe 3, du règlement financier. Les montants de soutien aux différentes priorités ne doivent pas être additionnés, car il est possible dans certains cas qu'une même intervention contribue à plusieurs priorités.

Dotation du budget de l'UE et de NextGenerationEU en faveur des priorités horizontales en 2025 (pourcentage du budget total et montants estimés en millions d'EUR)



Source: Commission européenne.

Exemples de contributions du budget de l'UE aux priorités horizontales

Climat

- Au titre de la mission «Villes» du programme Horizon Europe, 103 villes se sont officiellement engagées à atteindre la neutralité climatique, avec une réduction attendue des émissions de dioxyde de carbone équivalant à environ 6,2 % du total de l'Union en 2023.
- Au total, 940 866 points de ravitaillement et de recharge pour véhicules propres avaient été modernisés ou nouvellement installés à la mi-2025 grâce à des mesures relevant de la facilité pour la reprise et la résilience.
- Au moins 81 millions de personnes dans l'Union devraient bénéficier de mesures d'atténuation du changement climatique financées par des programmes de la politique de cohésion visant la protection contre les inondations, les incendies de forêt et les catastrophes naturelles, et 26 millions de personnes supplémentaires, de mesures visant à améliorer la qualité de l'air.
- Dans le cadre de la politique agricole commune, des mesures visant à renforcer la séquestration et le stockage du carbone dans les sols et la biomasse ont été mises en œuvre sur 38 % de la surface agricole de l'Union.
- Les projets LIFE ont permis une réduction de 14,1 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par an, des économies annuelles d'énergie primaire de 8 332 gigawattheures et une production supplémentaire d'énergie renouvelable de 3 153 gigawattheures par an. La vulnérabilité au changement climatique a été réduite pour plus de 3,5 millions de citoyens.
- Dans le cadre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, le programme «EU4Climate Resilience» (17 millions d'EUR) soutient l'adaptation au changement climatique au niveau municipal au moyen d'un soutien technique et de projets pilotes. Il aide les pays du partenariat oriental à respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'accord de Paris et à s'aligner sur la législation européenne.

Biodiversité

- La politique de cohésion a soutenu des projets couvrant quelque 65 millions d'hectares de terres en vue de la protection contre les incendies de forêt.
- Les services de surveillance Copernicus contribuent au suivi de l'évolution des écosystèmes et de la perte de biodiversité, à l'appui de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité, du règlement de l'UE relatif à la restauration de la nature, de la Convention sur la diversité biologique et de l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable des Nations unies.
- Dans le cadre du programme LIFE, la tendance à la perte de biodiversité a été stoppée ou renversée sur 2 048 647 hectares d'habitats, et 557 espèces ont bénéficié d'efforts de conservation.
- Un total de 2 691 initiatives contribuant au «bon état écologique» ont été sélectionnées entre 2022 et 2024 au titre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture.

Numérique

- À la fin de 2025, 20 millions de logements supplémentaires disposaient d'un accès au haut débit via des réseaux à très haute capacité, grâce à des investissements financés par la facilité pour la reprise et la résilience, InvestEU et les fonds de cohésion.

- Plus de 51 000 entreprises et près de 20 000 institutions publiques ont été sélectionnées pour bénéficier d'un soutien au titre des fonds de la politique de cohésion afin de développer des produits, services et processus numériques.
- Une capacité supplémentaire de 10 362 téraoctets par seconde a été créée par les réseaux dorsaux, dont des câbles sous-marins, qui avaient été déployés par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe à fin 2025.

Égalité de genre

- En 2025, 19 % du budget de l'UE ont contribué à la promotion de l'égalité de genre.
- Au cours de l'année, le programme pour une Europe numérique a financé des activités visant à accroître le nombre de femmes dans les technologies de l'information et de la communication. Il a notamment soutenu des actions d'information, des services de conseil et des ateliers destinés à attirer davantage de femmes vers ce secteur. Par ailleurs, les projets visant à mettre en place quatre académies de compétences sectorielles dans les domaines des technologies quantiques, de l'intelligence artificielle, des semi-conducteurs et des mondes virtuels ont spécifiquement encouragé la participation des femmes à ces académies.
- Les plans au titre de la facilité pour la reprise et la résilience comprennent 123 mesures concernant l'égalité de genre, dont 72 investissements et 51 réformes. Ces mesures comprennent 207 jalons et cibles répartis dans 25 plans, dont 117 ont déjà été évalués comme ayant été atteints et 35 ont été déclarés comme atteints par les États membres.
- Horizon Europe exige, comme condition d'éligibilité, que les organismes publics, les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur des États membres et des pays associés disposent d'un plan en matière d'égalité de genre.

NextGenerationEU, moteur de réforme et d'investissement à travers les plans pour la reprise et la résilience

En 2025, NextGenerationEU a continué de soutenir la reprise économique grâce aux réformes et investissements des États membres dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience.

L'enveloppe totale s'élevait à 637,1 milliards d'EUR à la fin de 2025, dont 360 milliards d'EUR d'aide non remboursable et 277 milliards d'EUR de prêts. En 2025, la Commission a examiné 34 demandes de paiement pour un montant total de 87,3 milliards d'EUR (47,2 milliards d'EUR sous forme de prêts et 40,1 milliards d'EUR sous forme d'aide non remboursable).

Les réformes soutenues par la facilité pour la reprise et la résilience contribuent à la résilience économique à long terme des États membres et optimisent l'incidence positive des investissements connexes réalisés au titre de la facilité. Comme l'indique le tableau de bord de la reprise et de la résilience, la facilité a soutenu, entre autres, la modernisation des cadres réglementaires dans des secteurs clés (numérique, énergie, transports, par exemple), l'amélioration des procédures d'octroi de permis et de passation de marchés publics et le renforcement de l'état de droit et des garde-fous contre la corruption²³.

²³ Commission européenne, direction générale des affaires économiques et financières et secrétariat général, «Recovery and resilience scoreboard» (Tableau de bord de la reprise et de la résilience), site web de la Commission européenne, 9 mai 2026, https://ec.europa.eu/economy_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/index.html.

La facilité pour la reprise et la résilience a apporté aux États membres un soutien substantiel couplé à la mise en œuvre de réformes et d'investissements et a remodelé la gouvernance économique ainsi que la coordination des politiques de l'UE grâce à sa conception fondée sur la performance²⁴. La facilité a eu un impact réel sur la vie des citoyens dans l'ensemble de l'UE, en soutenant des programmes d'investissement ambitieux dans les domaines ci-dessous²⁵:

- **Transition écologique.** À la fin de 2025, la consommation annuelle d'énergie avait été réduite de 37,6 millions de mégawatts par heure et plus de 940 866 stations de ravitaillement et de recharge pour véhicules propres avaient été installées ou modernisées.
- **Transition numérique.** À la fin de 2025, environ 20 millions de logements supplémentaires avaient été raccordés à des réseaux internet à très haute capacité, et plus de 2,4 millions d'utilisateurs²⁶ utilisaient des services publics numériques nouveaux ou améliorés.
- **Soins de santé.** Les capacités des systèmes de santé ont été renforcées, notamment dans les hôpitaux, les cliniques, les centres de soins ambulatoires et les centres de soins spécialisés. À la fin de 2025, environ 60,2 millions de personnes par an pouvaient bénéficier de structures de soins de santé nouvelles ou modernisées.
- **Éducation et formation.** Quelque 30,7 millions de personnes ont suivi des cours ou une formation et près de 3,5 millions de personnes occupent un emploi ou participent à des activités de recherche d'emploi grâce au soutien de la facilité. En outre, 12,7 millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans ont reçu un soutien, que ce soit financier ou en nature (éducation, formation et aide à l'emploi).
- **Soutien aux entreprises.** À la fin de 2025, environ 4,9 millions d'entreprises avaient reçu un soutien — financier ou en nature — au titre de la facilité.

REPowerEU prévoit une enveloppe de 57,6 milliards d'EUR pour des investissements et des réformes visant à aider les États membres à économiser de l'énergie, à diversifier leurs approvisionnements énergétiques et à produire de l'énergie propre.

Les 27 chapitres REPowerEU ont tous été adoptés. Les mesures continuent de contribuer à économiser l'énergie, à remplacer les combustibles fossiles et à répondre aux besoins en matière de sécurité d'approvisionnement, tout en réduisant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes. À la suite de l'adoption des chapitres REPowerEU, un montant total de 339,7 milliards d'EUR²⁷, soit plus de 50 % de la dotation totale des États membres au titre de la facilité pour la reprise et la résilience, a été consacré à des mesures contribuant au pilier de la transition verte.

²⁴ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, Semestre européen 2026 — Paquet de printemps, COM(2026) 200 final du 3 juin 2026, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2026%3A200%3AFIN&qid=1780494235578>.

²⁵ Ces informations sont fondées sur les données communiquées par les États membres dans le cadre du rapport semestriel sur les indicateurs communs. Davantage d'informations et de données sont disponibles dans le tableau de bord de la reprise et de la résilience (voir note de bas de page 24).

²⁶ L'indicateur compte le nombre total d'utilisations et non le nombre d'individus uniques.

²⁷ Ce chiffre représente une estimation des coûts fondée sur la méthode du balisage des piliers élaborée pour le tableau de bord de la reprise et de la résilience (voir note de bas de page 24) et correspond aux mesures rattachées au pilier de la transition verte, en tant que pilier primaire et/ou secondaire.

Principaux engagements en matière de climat et d'énergie au titre du volet REPowerEU de la facilité pour la reprise et la résilience

 Énergies renouvelables pour tous • Une part importante de la facilité pour la reprise et la résilience est consacrée aux énergies renouvelables et aux infrastructures énergétiques. 67,6 milliards d'EUR²⁸ sont alloués à ces mesures au titre de la facilité. Cela représente 20 % du coût total estimé des mesures prévues dans les plans pour la reprise et la résilience. • La facilité pour la reprise et la résilience devrait accroître la capacité des sources d'énergie renouvelables de plus de 61 gigawatts d'ici à 2026. Cela correspond à près de 32 % de l'ensemble des capacités supplémentaires en matière d'énergies renouvelables déployées en Europe entre 2021 et 2024²⁹.	 Économies d'énergie • Compte tenu de la consommation moyenne d'électricité des ménages, la capacité renouvelable soutenue par la facilité pour la reprise et la résilience devrait produire suffisamment d'électricité chaque année pour couvrir les besoins d'environ 40 millions de ménages³⁰ dans l'ensemble de l'Union. • Les plans pour la reprise et la résilience remplaceront plus de 3 millions de systèmes de chauffage et de refroidissement par des solutions de remplacement durables.
 Renforcer la compétitivité de l'industrie de l'Union • Des investissements stratégiques dans les technologies propres seront réalisés en faveur des électrolyseurs, des batteries et des panneaux solaires. • L'électricité produite grâce aux investissements de la facilité pour la reprise et la résilience dans les énergies renouvelables pourrait remplacer près de 15,8 milliards de mètres cubes de gaz fossile, ce qui équivaut à plus de 16 % de la réduction des importations de gaz en provenance de Russie réalisée depuis 2021.	 Des réseaux énergétiques sûrs pour l'UE • Les plans pour la reprise et la résilience prévoient des investissements dans plus de 21 000 mégawatts de capacité supplémentaire de transport et de distribution, de quoi transporter la totalité de la production d'environ 5 125 nouvelles éoliennes terrestres. • Plus de 10 000 kilomètres de lignes de transport et de distribution sont en cours de renforcement ou de construction, ce qui équivaut environ à un quart de la circonférence de la Terre ou à la distance aller-retour entre Lisbonne et Helsinki. • Les grands projets d'infrastructures gazières transfrontalières répondront aux besoins immédiats en matière de sécurité d'approvisionnement.

En 2025, **les États membres ont révisé leurs plans au titre de la facilité pour la reprise et la résilience afin de s'adapter aux nouveaux besoins et de simplifier les jalons et les cibles pour faciliter leur mise en œuvre,** conformément à la communication intitulée «NextGenerationEU — La voie vers 2026» publiée par la Commission³¹. Dans l'ensemble, la Commission a évalué positivement 50 révisions de décisions d'exécution du Conseil, dont 24 modifications liées à l'effort de simplification.

²⁸ Les chiffres relatifs aux énergies renouvelables et aux infrastructures présentés dans la présente analyse thématique sont, sauf indication contraire, fondés sur la méthode de balisage des piliers du tableau de bord de la reprise et de la résilience et correspondent aux mesures allouées au domaine d'action «Énergies renouvelables et réseaux» en tant que domaine d'action primaire ou secondaire en septembre 2025.

²⁹ D'après la capacité totale d'énergie renouvelable de l'EU-27 figurant dans les statistiques 2025 de l'IRENA sur la capacité d'énergie renouvelable. Depuis 2021, 191,33 gigawatts d'énergies renouvelables ont été déployés dans l'EU-27.

³⁰ D'après les chiffres Eurostat (2025) sur le nombre de ménages par composition de ménage.

³¹ Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil — NextGenerationEU — La voie vers 2026, COM (2025) 310 final/2 du 4 juin 2025, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:52025DC0310>.

À la date d'avril 2026, près de 80,4 milliards d'EUR d'obligations vertes NextGenerationEU avaient été émis. La majeure partie de ces fonds a été utilisée pour effectuer des décaissements en faveur des États membres au titre de la facilité pour la reprise et la résilience. Cela signifie que l'UE demeure l'un des plus grands émetteurs d'obligations vertes au monde. En décembre 2023, la Commission a publié le premier rapport sur l'impact et l'affectation du produit des émissions d'obligations vertes NextGenerationEU³², qui confirme l'engagement de l'UE en faveur d'une finance durable. Depuis lors, cet exercice est répété chaque année, le dernier rapport ayant été publié en décembre 2025³³. Le rapport montre que la mise en œuvre intégrale de toutes les mesures financées par les obligations vertes NextGenerationEU pourrait réduire les émissions de gaz à effet de serre de 53,4 millions de tonnes par an, ce qui équivaut à 1,5 % de l'ensemble de ces émissions dans l'UE en 2022.

De plus amples informations sur la mise en œuvre et la gestion de la facilité pour la reprise et la résilience figurent à l'**annexe 3** du présent *Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE*.

Des outils efficaces garantissent la bonne gestion et la protection du budget de l'UE

La Commission attache la plus haute importance au fait d'utiliser au mieux l'argent des contribuables. Elle s'engage pleinement à veiller à ce que le financement parvienne aux bénéficiaires visés au juste coût et dans le respect des règles applicables. Pour atteindre cet objectif, la Commission s'appuie sur divers instruments qui ont fait la preuve de leur adéquation au fil des ans et dont l'efficacité ne s'est pas démentie face aux nouveaux défis auxquels l'Union européenne est confrontée.

Une chaîne de responsabilité solide

Le système de gouvernance et la chaîne de responsabilité de la Commission sont adaptés à sa structure et à son rôle uniques. Le collège des commissaires est politiquement responsable de la gestion du budget de l'UE. Il délègue la gestion opérationnelle quotidienne aux 52 ordonnateurs délégués³⁴, qui gèrent et dirigent leurs services et sont responsables de la part du budget de l'UE exécutée dans leur service.

Les rapports annuels d'activité montrent comment les ordonnateurs délégués ont obtenu l'assurance que les ressources qui leur étaient allouées ont été utilisées aux fins prévues, conformément au principe de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes. Si les ordonnateurs délégués constatent des faiblesses, ils peuvent assortir leur déclaration d'assurance de réserves.

L'assurance s'appuie sur les éléments suivants: 1) une évaluation du système de contrôle interne, y compris les mesures antifraude; 2) les résultats des contrôles effectués et leur évaluation des risques auxquels leur service est exposé ainsi que les mesures d'atténuation prises; 3) les mesures préventives et correctives qu'ils ont appliquées à la suite des contrôles qu'ils ont effectués, avec les États membres dans le

³² Commission européenne, direction générale du budget, *Green bonds — Impact and allocation report — NGEU report 2023* (Obligations vertes — Rapport d'impact et d'affectation — Rapport NextGenerationEU 2023), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2023, <https://data.europa.eu/doi/10.2761/302803>.

³³ Commission européenne, direction générale du budget, *NGEU Green bonds Allocation and Impact Report 2025* (Rapport d'impact et d'affectation des obligations vertes NextGenerationEU 2025), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2025, <https://data.europa.eu/doi/10.2761/8167958>.

³⁴ Le terme «ordonnateurs délégués» désigne les directeurs généraux des services de la Commission, les chefs d'agences exécutives, d'offices, de services, de task forces, etc. L'article 74, paragraphe 1, du règlement financier dispose que: «[l']ordonnateur est chargé dans l'institution de l'Union concernée d'exécuter les recettes et les dépenses conformément au principe de bonne gestion financière, notamment en faisant rapport sur la performance, et d'en assurer la légalité et la régularité ainsi que de veiller à l'égalité de traitement entre destinataires».

cas de la gestion partagée; 4) les observations et conclusions de l'auditeur interne et de la Cour des comptes; et 5) les mesures d'atténuation prises pour remédier aux faiblesses décelées, en particulier dans les domaines à haut risque.

Un cadre de contrôle interne et des mesures de lutte contre la fraude qui sont constamment actualisés et garantissent la cybersécurité.

Le cadre de contrôle interne est indispensable à la Commission pour garantir l'efficacité, l'efficience et l'économie des opérations qu'elle effectue, ainsi que leur légalité et leur régularité. Cela est particulièrement vrai dans un contexte de ressources limitées et d'un nombre de priorités qui ne cesse d'augmenter. Parallèlement, depuis 2024, la Commission a également amélioré l'efficience et l'efficacité des opérations d'emprunt et de prêt qui sous-tendent le financement des programmes d'action. Cela concerne notamment NextGenerationEU, le soutien à l'Ukraine par l'assistance macrofinancière (instrument d'assistance macrofinancière + et mécanisme de coopération pour les prêts à l'Ukraine) et le soutien continu à d'autres pays voisins. La Commission estime que les systèmes de contrôle interne fonctionnent bien et que des mesures d'atténuation appropriées sont en cours de mise en œuvre dans les domaines où des faiblesses ont été constatées.

En ce qui concerne la lutte contre la fraude, la Commission a progressé dans la mise en œuvre du plan d'action révisé de sa stratégie antifraude, qui vise à prévenir et à combattre la fraude. La majorité des actions prévues dans le plan d'action de 2023 avaient été mises en œuvre à la fin de 2025. L'Office européen de lutte antifraude (OLAF) a poursuivi ses travaux d'analyse stratégique et ses activités d'enquête et a inclus une évaluation qualitative mise à jour des stratégies nationales de lutte contre la fraude dans son rapport annuel 2024 sur la protection des intérêts financiers de l'Union³⁵.

La sécurité, la sûreté, la cybersécurité et la continuité des activités figurent parmi les priorités de la Commission. En 2025, comme l'exige le règlement sur la cybersécurité au sein des institutions, organes et organismes de l'Union³⁶, la Commission a procédé à un examen initial de la cybersécurité et à une évaluation de la maturité, et a rendu compte de son plan de cybersécurité, s'appuyant ainsi sur le cadre interne existant de gouvernance, de suivi et de communication d'informations en matière de cybersécurité et sur la stratégie institutionnelle de cybersécurité. La mise en œuvre du premier cycle complet de communication de rapports requis par le règlement a contribué à l'établissement d'un cadre complet et contraignant pour garantir un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble des entités de l'Union, y compris des obligations en matière de gouvernance, de gestion des risques, de signalement des incidents et de coopération.

Dans le contexte géopolitique actuel, la souveraineté numérique est également devenue un domaine critique. En novembre 2025, l'organe de gouvernance institutionnelle des technologies de l'information de la Commission a approuvé un plan d'action en faveur de la souveraineté numérique, qui vise à accroître le contrôle sur les propres actifs numériques de la Commission.

³⁵ Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen – 36^e rapport annuel sur la protection des intérêts financiers de l'Union européenne et la lutte contre la fraude — 2024, COM(2025) 426 final, 25 juillet 2024, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:52025DC0426>.

³⁶ Règlement (UE/Euratom) 2023/2841 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2023 établissant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans les institutions, organes et organismes de l'Union (JO L, 2023/2841, 18.12.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2023/2841/oj>), entré en vigueur en janvier 2024.

Les résultats des contrôles confirment que le budget de l'UE est bien protégé

Dans le contexte de leurs stratégies de contrôle relevant du cadre de contrôle interne, la Commission européenne et les États membres effectuent chaque année des milliers de vérifications pour prévenir, détecter et corriger les erreurs et les faiblesses des systèmes de gestion et de contrôle. En ce qui concerne la gestion partagée, la Commission s'appuie sur les vérifications effectuées par les autorités nationales et les supervise par ses propres contrôles et audits si nécessaire, conformément au principe d'audit unique qui rationalise l'audit et le contrôle et réduit au minimum la charge d'audit pesant sur les bénéficiaires. Dans le cadre de la gestion indirecte, la Commission s'appuie sur les systèmes de contrôle des partenaires chargés de la mise en œuvre, tandis que pour la gestion directe, elle procède elle-même aux contrôles. En ce qui concerne la facilité pour la reprise et la résilience, les vérifications et les contrôles sont effectués selon une répartition des responsabilités entre la Commission et les États membres.

Dans le domaine de l'agriculture 	Dans le domaine de la cohésion 
Les États membres continuent de renforcer leurs contrôles ex ante hautement automatisés et systématiques (par exemple, par l'utilisation obligatoire du système de suivi des surfaces). La Commission a examiné les rapports annuels et les avis pour les 72 organismes payeurs et a effectué 45 audits de conformité dans 21 États membres.	Pour la période de programmation 2014-2020, les États membres ont audité 9 425 opérations (ou parties d'opérations), et la Commission a examiné les rapports annuels et avis pour 441 programmes et réalisé 88 audits fondés sur les risques.

À la suite de ces contrôles et audits, des mesures préventives et correctives ont été mises en œuvre en 2025

pour un montant de 9 040 millions d'EUR. Le montant des erreurs évitées grâce aux contrôles et audits

réalisés avant que les paiements ne soient effectués s'élève à 1 137 millions d'EUR, et celui des corrections effectuées par la Commission et les États membres à l'issue des contrôles et audits réalisés après que les paiements ont été effectués s'élève à 7 903 millions d'EUR. L'augmentation de ce dernier montant par rapport à 2024 (où il s'élevait à 1 475 millions d'EUR) s'explique par la clôture des programmes opérationnels de la politique de cohésion pour la période 2014-2020. Elle reflète principalement le volume important de comptes soumis en 2025 (dernier exercice comptable) ainsi que la capacité corrective supplémentaire appliquée lors de la clôture.

Les résultats des contrôles sont présentés au niveau des différentes rubriques du cadre financier pluriannuel (CFP), en raison des approches différentes suivies selon les types de dépenses.

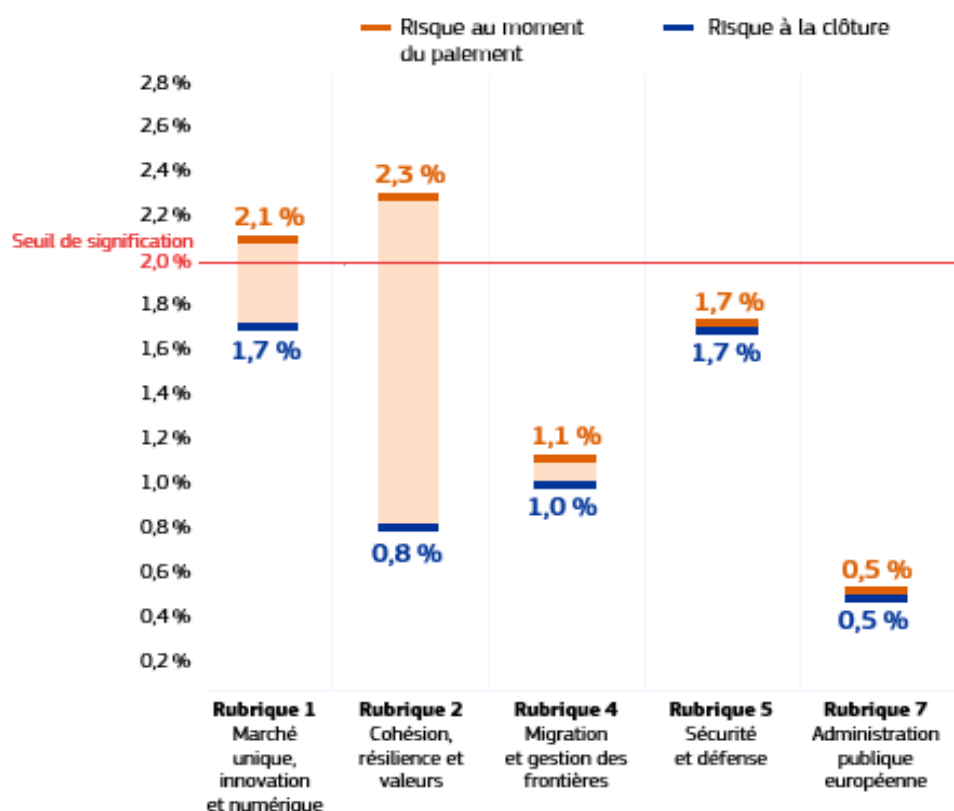
Pour toutes les rubriques dans lesquelles les dépenses sont fondées sur les coûts (également appelées «fondées sur la conformité»), la Commission estime le risque au moment du paiement et le risque à la clôture. Le risque au moment du paiement mesure

le risque que les paiements effectués soient affectés par des irrégularités avant l'application de toute correction. Le risque à la clôture représente le niveau d'erreur restant à la fin du cycle de programmation

après la mise en œuvre de tous les contrôles et de toutes les corrections. Compte tenu du caractère pluriannuel des programmes de financement, la Commission, avec les États membres en cas de gestion partagée, déploie des efforts considérables pour effectuer des contrôles après les paiements et apporter des corrections jusqu'à la clôture des programmes. Ces efforts se reflètent dans l'estimation du risque à la clôture.

En 2025, pour les dépenses fondées sur la conformité, le risque à la clôture était inférieur à 2 % pour toutes les rubriques. Le risque au moment du paiement était légèrement supérieur à 2 % pour les rubriques du CFP couvrant le marché unique, l'innovation et le numérique, ainsi que la cohésion, la résilience et les valeurs, et inférieur à 2 % pour les autres rubriques du CFP (voir le graphique ci-dessous).

Aperçu du risque au moment du paiement et du risque à la clôture pour les dépenses fondées sur la conformité



Source: rapports annuels d'activités de la Commission européenne pour 2025 (au 22 avril 2026).

Pour les dépenses fondées sur la performance, il est procédé à une évaluation qualitative du risque pesant sur la légalité et la régularité des paiements effectués, les dépenses étant regroupées en trois catégories de risque: faible, moyen et élevé. Depuis 2024, cela concerne les paiements effectués dans le cadre du nouveau modèle de mise en œuvre de la politique agricole commune pour la période 2023-2027, sous la rubrique «Ressources naturelles et environnement», où l'accent est mis sur le fonctionnement des systèmes en place dans les États membres et sur les audits des systèmes, tant par les autorités d'audit nationales³⁷ que par la Commission. À partir de 2025, cela s'applique également aux dépenses liées aux facilités pour la Moldavie, l'Ukraine et les Balkans occidentaux, sous la rubrique «Voisinage et le monde», pour lesquelles les paiements sont fondés sur la réalisation de jalons et de cibles (ou d'étapes,

³⁷ Organismes de certification pour l'agriculture.

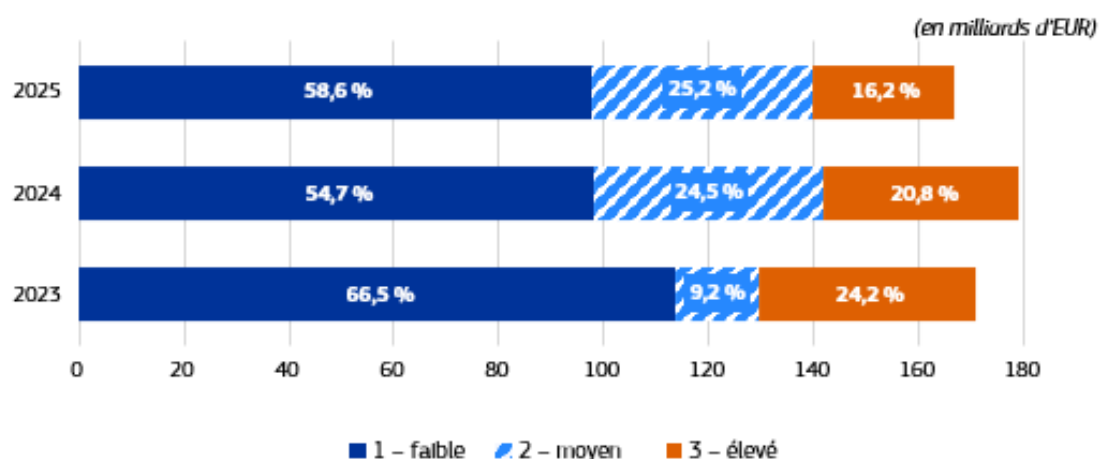
dans le cas des facilités), à l'instar de la facilité pour la reprise et la résilience³⁸. L'évaluation est principalement fondée sur le niveau de risque associé aux jalons et cibles ayant donné lieu à un paiement. D'autres éléments relatifs à la situation des systèmes de gestion et de contrôle utilisés dans les pays bénéficiaires peuvent être pris en considération. Même si l'approche ne génère pas de taux d'erreur, le même niveau de protection du budget de l'UE contre les erreurs est assuré grâce aux interruptions, aux suspensions et aux corrections financières découlant des contrôles mis en place.

Pour les ressources naturelles et l'environnement, la part des dépenses à faible risque était de 64 %. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne de la période 2020-2024 (66,7 %) et reflète globalement l'amélioration de l'évaluation des systèmes en place par les organismes de certification, qui ont acquis de l'expérience au cours de la deuxième année d'application du nouveau modèle de mise en œuvre.

Pour le voisinage et le monde, la part des dépenses à faible risque était proche de 90 %, ce qui est conforme aux résultats des années précédentes. En ce qui concerne la facilité pour l'Ukraine³⁹, étant donné que l'instrument se trouve encore à un stade précoce de son cycle de vie, et compte tenu des progrès déjà accomplis dans la mise en œuvre, des types de jalons et de cibles présentés pour les paiements, et de la situation sur le terrain, tous les paiements ont été jugés à faible risque.

Afin d'assurer la comparabilité avec les années précédentes au niveau de la Commission, les résultats des contrôles sont présentés sous la forme d'une vue d'ensemble de la part des dépenses pour chacune des trois catégories de risque: faible, moyen et élevé. Les éléments probants recueillis par la Commission au moyen de ses contrôles et audits, et de ceux des États membres, permettent de regrouper les dépenses en trois catégories de risques soit en fonction du risque au moment du paiement (faible, s'il est inférieur à 2,0 %; moyen, s'il est compris entre 2,0 % et 2,5 %; ou élevé, s'il est supérieur à 2,5 %), soit en fonction de la part des dépenses évaluées comme présentant un risque faible, moyen ou élevé sur la base de la méthodologie spécifique établie pour les paiements fondés sur la performance.

Dépenses par catégorie de risque



Source: rapports annuels d'activités de la Commission européenne pour 2025.

Sur la base de tous les contrôles et audits effectués, la Commission dispose d'éléments de preuve détaillés et solides du niveau de risque différencié pour les dépenses du budget de l'Union. Le degré de détail de ces données va jusqu'au niveau des programmes en ce qui concerne la

³⁸ La facilité pour les réformes et la croissance en faveur de la Moldavie, la facilité pour l'Ukraine et la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux.

³⁹ En 2025, les paiements ont consisté en des prêts, à toutes les facilités, issus des opérations d'emprunt de la Commission, et en des financements non remboursables, destinés uniquement à l'Ukraine, provenant du budget de l'UE.

politique de cohésion; jusqu'au niveau des interventions au sein des organismes payeurs en ce qui concerne les dépenses fondées sur la performance au titre de la rubrique «Ressources naturelles»; et jusqu'au niveau des paiements individuels en ce qui concerne les facilités. Il est dès lors possible de traiter et de corriger les faiblesses précisément dans les segments des dépenses où elles se produisent et de concentrer l'action là où elle est jugée nécessaire.

Cette approche permet à la Commission de présenter une image nuancée des dépenses gérées.

Bien que les programmes Horizon Europe et le programme pour une Europe numérique présentent un risque au moment du paiement supérieur à 2,5 %, 64,1 % des dépenses relevant de la rubrique «Marché unique, innovation et numérique» relèvent des catégories à risque faible ou moyen. De même, alors que le risque au moment du paiement est globalement de 2,7 % pour la politique de cohésion⁴⁰, la majorité des programmes de la politique de cohésion relevaient de la catégorie de risque moyen en 2025. En outre, le cadre de contrôle et de correction à plusieurs niveaux de la politique de cohésion garantit que le risque à la clôture reste sous le seuil de signification de 2 %. La Commission est en mesure d'indiquer précisément quels programmes, dans quels États membres, présentent un risque moyen (risque au moment du paiement compris entre 2 % et 2,5 %) ou un risque élevé (risque au moment du paiement supérieur à 2,5 % ou présence de faiblesses significatives)⁴¹. De même, en ce qui concerne les ressources naturelles pour lesquelles les dépenses présentent un risque faible en général, la Commission peut identifier les interventions au niveau des organismes payeurs qui sont considérées comme présentant un risque moyen ou élevé⁴². Toutes les dépenses restantes au titre des autres rubriques du cadre financier pluriannuel, à savoir «migration et gestion des frontières», «sécurité et défense», «voisinage et monde», et «dépenses administratives», présentent un risque faible ou moyen.

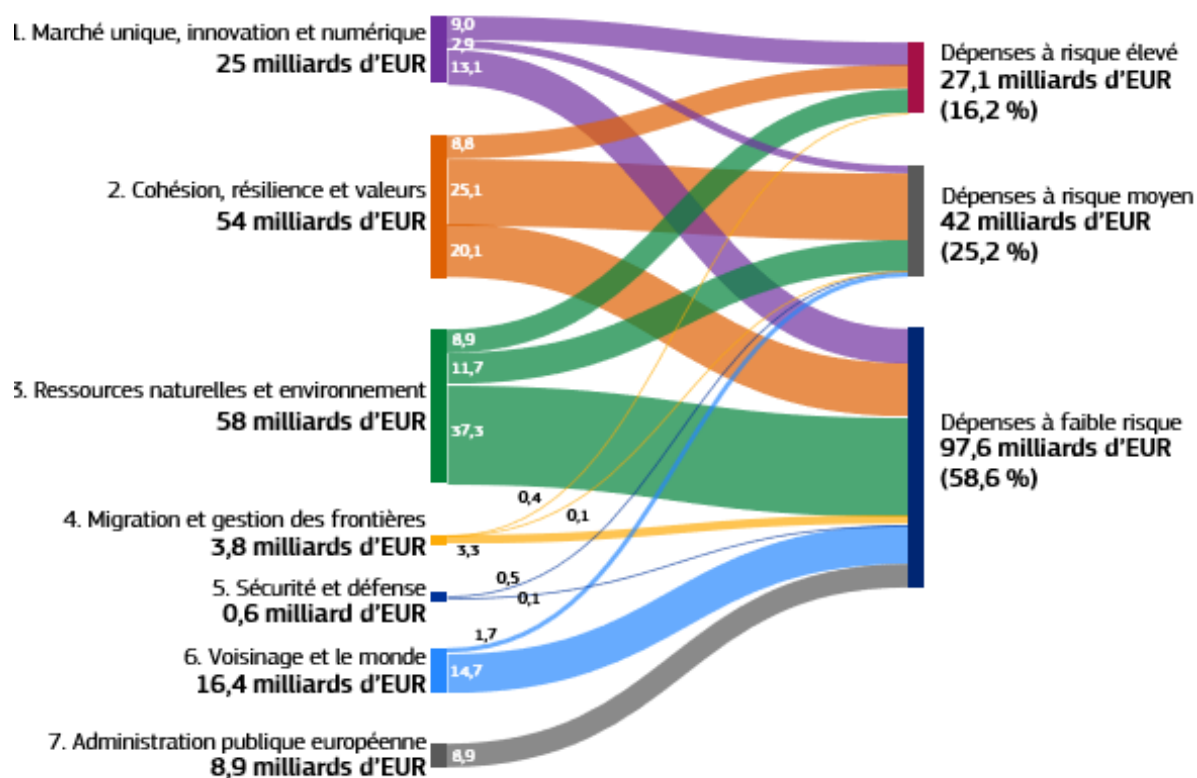
⁴⁰ Pour la rubrique «cohésion, résilience et valeurs», qui est plus vaste que la seule cohésion, le risque au moment du paiement est de 2,3 %. Il est de 2,71 % pour la cohésion prise séparément, voir également volume III, annexe 5, tableau B.

⁴¹ En 2025, des réserves ont été émises pour la politique de cohésion concernant 68 programmes dans 17 États membres et au Royaume-Uni pour les périodes de programmation 2014-2020 et 2021-2027.

⁴² En 2025, pour les dépenses relevant du nouveau modèle fondé sur les performances, 82 interventions dans 34 organismes payeurs dans 25 États membres ont fait l'objet d'une réserve.

Catégorisation des dépenses par la Commission européenne en segments à risque élevé, moyen et faible, en pourcentage du total des dépenses concernées pour 2025.

(en milliards d'EUR)

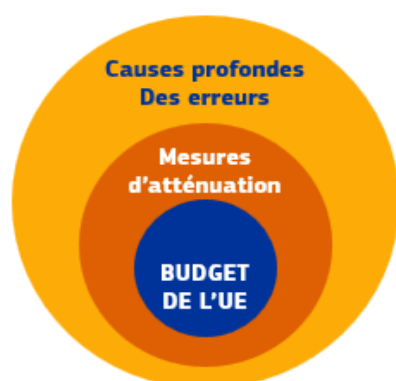


Source: rapports annuels d'activités de la Commission européenne pour 2025.

L'approche de la Commission en matière de contrôle des fonds qu'elle met en œuvre reflète son rôle spécifique. La Commission, en sa qualité de gestionnaire du budget de l'UE, a pour mission, sur une base pluriannuelle, d'empêcher les erreurs et, le cas échéant, de les corriger, de recouvrer les fonds indûment dépensés et de remédier aux faiblesses décelées. L'approche de la Commission s'inscrit dans une perspective de gestion pluriannuelle et exige que des informations plus détaillées soient fournies. Elle diffère de celle de la Cour des comptes, qui est annuelle par définition et adopte le point de vue d'un auditeur.

Pour les dépenses de la période 2023-2027 au titre de la politique agricole commune, la Cour des comptes continue d'appliquer l'approche des années précédentes. La Cour des comptes détermine un taux d'erreur sur la base d'audits portant sur les paiements aux bénéficiaires finaux, en vérifiant leur conformité aux règles établies par les États membres dans leurs plans. Les erreurs relevées dans les paiements sont également analysées par la Cour des comptes afin de déceler d'éventuelles défaillances graves des systèmes de gouvernance des États membres, qui sont le point de mire de l'évaluation de la Commission. L'approche de la Cour des comptes est donc complémentaire de celle de la Commission.

La Commission rend compte de manière transparente des dépenses présentant un niveau de risque élevé jugé significatif, ou lorsqu'il existe des faiblesses significatives dans la gestion des fonds ou des risques de réputation. Elle fait état de ces risques et faiblesses dans les rapports annuels d'activité de chaque ordonnateur délégué au moyen de réserves affectant leur déclaration d'assurance. Pour 2025, il existe 32 réserves, 30 concernant des dépenses engagées au titre du budget de l'UE, avec une incidence financière totale de 867 millions d'EUR, soit 0,5 % du total des dépenses, et deux concernant la facilité pour la reprise et la résilience, avec une incidence financière de 343 millions d'EUR, soit 0,8 % du total des dépenses au titre de la facilité en 2025. Les réserves sont une pierre angulaire de la chaîne de responsabilité. Elles relèvent les problèmes et les faiblesses rencontrés, et s'accompagnent systématiquement d'une description des mesures envisagées pour y remédier. Des corrections financières appropriées sont également appliquées.



Causes profondes des erreurs

- Déclarations de coûts inéligibles
- Non-respect des règles de l'UE ou nationales (marchés publics, aides d'État, etc.)
- Participants inéligibles
- Documents justificatifs manquants

Mesures d'atténuation

- Actualisation continue des stratégies de contrôle
- Options simplifiées en matière de coûts
- Actions de sensibilisation
- Orientations
- Formation
- Solutions numériques

La Commission recourt à des mesures appropriées pour remédier aux principales faiblesses décelées lors de ses contrôles, en tenant compte des recommandations formulées par le Parlement, l'auditrice interne et la Cour des comptes.

Elle a également tenu compte des enseignements tirés, notamment en ce qui concerne les mesures de simplification, lors de l'élaboration du cadre juridique pour de nouveaux programmes. Cela a été par exemple le cas pour les actes de base de la période de programmation 2021-2027, et dans les propositions relatives au cadre financier pluriannuel 2028-2034. Comme expliqué ci-dessus, l'incidence de mesures de simplification telles que le recours aux options de coûts simplifiés augmentera dans les années à venir, lorsque davantage de dépenses de la période de programmation 2021-2027 auront lieu et auront été contrôlées conformément aux règles applicables à cette période de programmation.

Sur la base de ce qui précède, la Commission considère qu'en 2025, le budget de l'UE était globalement bien protégé. Cela est confirmé par les conclusions générales de l'auditrice interne⁴³, dans lesquelles celle-ci a considéré que, pendant l'année, la Commission avait mis en place des procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne qui, dans leur ensemble, sont appropriées pour donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs financiers, à l'exception des domaines de gestion financière pour lesquels les ordonnateurs délégués ont émis des réserves dans leurs déclarations d'assurance.

⁴³ Voir annexe 2, section 3.2, «Travaux du service d'audit interne et conclusions générales».

Des rapports transparents

La Commission rend compte de manière transparente de l'exécution opérationnelle et budgétaire des fonds qu'elle gère et fournit des informations sur les bénéficiaires et les destinataires des fonds de l'Union.

Elle le fait dans le cadre d'un large éventail de rapports et de bases de données accessibles au public, dont quelques exemples sont donnés

ci-dessous.

- Les **rapports financiers et sur la responsabilité intégrés** de la Commission regroupent des informations complètes sur la mise en œuvre, la performance, les résultats, la bonne gestion financière et la protection du budget de l'UE. Ils comprennent les comptes consolidés définitifs, le présent *Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE*, les prévisions à long terme des entrées et sorties futures, le rapport d'audit interne annuel et le rapport sur le suivi de la décharge.
- Dans leurs **rapports annuels d'activité**, les ordonnateurs délégués des 52 services de la Commission rendent compte des progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs en matière de mise en œuvre des fonds. Ils rendent compte des résultats des contrôles, des faiblesses décelées dans les systèmes de contrôle interne et des mesures prises pour y remédier. Ils mentionnent de manière transparente dans leur déclaration d'assurance les réserves pour les dépenses ou recettes à haut risque.
- Le **système de transparence financière** est un portail web ouvert aux membres du public qui souhaitent savoir qui a reçu des fonds du budget de l'UE et du Fonds européen de développement et pour quel montant en gestion directe, ou connaître les engagements des entités chargées de gérer le budget de l'UE en gestion indirecte.
- Le **tableau de bord des obligations vertes NextGenerationEU** propose une vue d'ensemble en temps réel des mesures financées par les obligations vertes NextGenerationEU et des dépenses connexes. Ces données montrent que la Commission émet des obligations vertes conformément aux normes les plus strictes et aux bonnes pratiques du marché. Chaque année, la Commission publie le rapport d'impact et d'affectation des obligations vertes NextGenerationEU. Il montre comment le produit des obligations vertes a été utilisé et présente l'évaluation de l'incidence sur le climat des mesures qu'elles financent, ainsi que le niveau de conformité au regard de la taxinomie de l'UE.
- **Kohesio⁴⁴, la plateforme publique pour la visibilité et la transparence des fonds de la politique de cohésion**, contient les listes d'opérations bénéficiant d'un financement de l'Union publiées par tous les États membres pour les périodes de programmation 2014-2020 et 2021-2027 conformément aux dispositions réglementaires applicables.
- Dans le domaine des **ressources naturelles**, la transparence des informations est assurée au niveau des États membres par la conception et la gestion de systèmes nationaux et, le cas échéant, de bases de données accessibles en ligne, par exemple pour l'identification des parcelles agricoles pour les fonds agricoles, et la publication régulière des bénéficiaires des fonds pour l'agriculture et pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture.
- Pour les **facilités en faveur de la Moldavie, de l'Ukraine et des Balkans occidentaux**, des tableaux de bord pour les plans respectifs ont été établis en 2025, ce qui permet au public d'accéder facilement à l'évaluation des réformes telle qu'elle ressort des décisions sous-tendant les paiements.

⁴⁴ <https://kohesio.eu/>.

- En ce qui concerne la **facilité pour la reprise et la résilience**, le tableau de bord présente les données communiquées par les États membres sur les 100 bénéficiaires finaux qui reçoivent le plus de financements pour la mise en œuvre de mesures au titre de la facilité. Les données sont mises à jour deux fois par an. Le site web de la facilité pour la reprise et la résilience contient également une carte des projets présentant des exemples de réformes et d'investissements soutenus par la facilité dans les différents États membres. En 2025, afin d'améliorer encore la transparence, les données relatives à toutes les mesures et à tous les jalons et cibles ont été mises à disposition sur le tableau de bord.

En ce qui concerne la facilité pour la reprise et la résilience au titre de NextGenerationEU, les résultats des contrôles confirment la réalisation satisfaisante de tous les jalons et cibles pour les paiements effectués en 2025.

La Commission a mis en place un environnement de contrôle spécifique pour la facilité pour la reprise et la résilience. Ce dispositif de contrôle garantit que les États membres mettent en place un système de contrôle efficace pour la protection des intérêts financiers de l'UE conformément aux exigences du règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience⁴⁵ et que les paiements aux États membres sont légaux et réguliers.

Tous les jalons en matière d'audit et de contrôle ont été évalués comme ayant été atteints pour tous les États membres qui avaient reçu un paiement à la fin de 2025 et pour lesquels ces jalons avaient été ajoutés à leur plan national. Une attention particulière a été accordée à la réalisation de ces jalons en ce qui concerne les arrangements des États membres pour garantir un système d'audit et de contrôle adéquat, en vue d'assurer la protection des intérêts financiers de l'UE. À la suite d'une évaluation approfondie effectuée au cours de la révision des plans pour la reprise et la résilience, la Commission a proposé d'ajouter de nouveaux jalons en matière d'audit et de contrôle lorsque cela a été jugé nécessaire⁴⁶. Les systèmes de contrôle des États membres se sont considérablement améliorés depuis le lancement de la facilité pour la reprise et la résilience, 56 jalons en matière d'audit et de contrôle (sur 83) ayant été évalués comme atteints de manière satisfaisante. Les 27 autres, correspondant à un seul État membre, seront évalués une fois les demandes de paiement correspondantes soumises. Les États membres ne peuvent recevoir de paiements, sauf à titre de préfinancement, tant que les jalons en matière d'audit et de contrôle ne sont pas réalisés.

En 2025, la Commission a effectué quatre audits de systèmes sur la protection des intérêts financiers de l'UE⁴⁷. À la fin du mois de mai 2026, la Commission avait réalisé 36 audits de systèmes, couvrant tous les États membres. Lors de ces audits, la Commission a également vérifié si les États membres s'étaient acquittés de leur obligation de contrôler régulièrement le respect des règles applicables, notamment celles relatives aux marchés publics et aux aides d'État, y compris l'efficacité de ces contrôles, et s'ils disposaient de procédures visant à éviter tout double financement, par la facilité pour la reprise et la résilience, d'une part, et par d'autres programmes de l'Union, d'autre part. Une amélioration globale de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne a été constatée dans l'ensemble des organismes chargés de la mise en œuvre et de la coordination audités. Les États membres mettent en œuvre les améliorations nécessaires découlant des conclusions de l'audit. Dans certains cas, les jalons en matière

⁴⁵ Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj>).

⁴⁶ Dix jalons et cibles en matière d'audit et de contrôle ont été ajoutés dans sept plans révisés pour la reprise et la résilience en 2023, et un en 2025.

⁴⁷ Ces audits concernaient l'Irlande, l'Espagne, la France, la Pologne, la Finlande et la Suède.

d'audit et de contrôle ont constitué pour les États membres une incitation supplémentaire à mettre rapidement en œuvre des mesures répondant aux recommandations d'audit.

En ce qui concerne la légalité et la régularité, les résultats des contrôles de la Commission confirment la réalisation satisfaisante de tous les jalons et cibles pour les paiements effectués en 2025. Ces résultats sont fondés sur l'évaluation minutieuse par la Commission⁴⁸ des éléments de preuve fournis par les États membres pour justifier la réalisation des jalons et cibles, ainsi que sur les déclarations de gestion et les résumés des audits accompagnant chaque demande de paiement, avant que le paiement ne soit effectué. Cela a permis que soit recensé un très faible nombre de jalons et de cibles (11 sur 1 174 évalués) comme n'ayant pas été atteints au moment de la présentation des demandes de paiement, pour lesquels des suspensions de paiement ont été appliquées, pour un montant de 1 737,5 millions d'EUR⁴⁹. Cette évaluation a été complétée par des audits sur place⁵⁰ une fois les paiements effectués. La réalisation satisfaisante de deux autres cibles⁵¹ a été remise en question a posteriori, après examen des résultats d'audit de la Cour des comptes dans le cadre de sa déclaration d'assurance 2025. Le paiement correspondant a été considéré comme présentant un risque élevé.

L'ordonnateur délégué responsable a indiqué qu'il disposait d'une assurance raisonnable de la légalité et de la régularité des paiements effectués en 2025 au titre de la facilité pour la reprise et la résilience, sur la base des résultats des contrôles effectués, sauf pour le paiement jugé à haut risque pour lequel une réserve a été émise. La Commission a conclu que tous les autres paiements effectués en 2025 étaient considérés comme présentant un niveau de risque d'erreur faible ou moyen. En outre, en ce qui concerne le respect de toutes les règles applicables lors de l'utilisation des fonds, et l'obligation de corriger les cas de fraude, de corruption, de conflit d'intérêts ou de manquement grave à une obligation découlant des accords de financement et de prêt, un État membre⁵² a été considéré comme présentant un niveau de risque élevé, pour lequel une réserve a été maintenue. Tous les autres États membres ont été considérés comme présentant un niveau de risque moyen ou un niveau de risque faible.

Le régime de conditionnalité continue de contribuer à la protection des intérêts financiers de l'UE

Depuis 2021, avec l'entrée en vigueur du règlement relatif à la conditionnalité⁵³, le budget de l'Union dispose d'un niveau de protection supplémentaire lorsque des violations des principes de l'état de droit dans un État membre portent atteinte ou risquent de porter atteinte aux intérêts financiers de l'UE d'une manière suffisamment directe. L'état de droit est l'une des valeurs fondatrices de l'UE et son respect est également essentiel à la bonne gestion financière du budget de l'UE et à l'utilisation

⁴⁸ Dans son évaluation, la Commission conserve une marge d'appréciation concernant un nombre limité de cas où des écarts minimaux relatifs aux montants, aux exigences formelles, au calendrier ou au contenu peuvent être acceptés.

⁴⁹ En Roumanie (six jalons et cibles, 869,8 millions d'EUR), en Espagne (deux jalons et cibles, 500,3 millions d'EUR) et en Bulgarie (trois jalons et cibles, 367,4 millions d'EUR). Conformément à la méthodologie adoptée en février 2023 dans la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil intitulée «La facilité pour la reprise et la résilience deux ans après son lancement — Un instrument unique au cœur de la transformation verte et numérique de l'UE», COM(2023) 99 final, 21 février 2023, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52023DC0099>.

⁵⁰ En 2025, la Commission a réalisé 23 audits sur des jalons et des cibles (certains d'entre eux ont également été combinés à des audits des systèmes). Ces audits sont réalisés sur la base des risques, couvrant généralement 100 % des jalons et cibles à haut risque, ainsi que certains jalons et cibles présentant un risque moyen.

⁵¹ Pour le troisième paiement en faveur de la Pologne, une réserve financière a été émise, dont l'incidence financière s'élève à 326,1 millions d'EUR, ce qui représente 0,72 % du montant total de l'aide non remboursable versée en 2025.

⁵² Cas de conflits d'intérêts détectés lors des audits de 2024, dont l'incidence financière s'élève à 16,85 millions d'EUR, soit 0,04 % du montant total de l'aide non remboursable versée en 2025.

⁵³ Règlement (UE, Euratom) 2020/2092 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union (JO L 433 du 22.12.2020, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2020/2092/oj>).

efficace des fonds de l'Union. Le règlement relatif à la conditionnalité complète d'autres outils et procédures destinés à protéger le budget de l'UE, par exemple les vérifications et audits ou les corrections financières au titre des règles sectorielles, y compris ceux mis en place par le règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience⁵⁴ et par le règlement portant dispositions communes⁵⁵ régissant plusieurs fonds et programmes de l'UE, ou les enquêtes de l'Office européen de lutte antifraude.

Le règlement relatif à la conditionnalité permet à l'Union de prendre des mesures pour protéger son budget, par exemple en suspendant des paiements ou en procédant à des corrections financières. Lorsque les conditions qu'il fixe sont remplies, la Commission doit proposer au Conseil d'adopter des mesures appropriées et proportionnées à l'égard de l'État membre concerné. Le Conseil décide de l'adoption des mesures à la majorité qualifiée. Si des mesures sont adoptées, seul l'État membre concerné devrait être affecté: les programmes pertinents de l'UE devraient continuer d'être mis en œuvre et l'État membre est tenu comme avant de s'acquitter de ses obligations, y compris celle de payer les bénéficiaires finaux.

En 2025, la Commission a continué de surveiller la situation dans tous les États membres et des mesures de protection sont restées en place à l'égard de la Hongrie. À la suite de la procédure lancée en décembre 2022 pour imposer des mesures de protection, la Commission a réévalué la situation de la Hongrie à la fin de 2023 et à la fin de 2024, et a conclu que le budget de l'UE restait exposé au même niveau de risque. Par conséquent, la Commission n'a proposé aucune levée ou adaptation des mesures de protection. En 2025, la Hongrie n'a notifié aucune nouvelle mesure corrective pour remédier aux problèmes recensés par le Conseil⁵⁶.

Conclusion sur le bilan en matière de gestion

La Commission veille à ce que le budget de l'UE soit au service des citoyens. Grâce aux outils efficaces qui sont en place et à une gestion proactive du budget de l'UE, le budget a réalisé ses objectifs et contribué à relever de multiples défis imprévus. La Commission a offert à ses bénéficiaires, aux partenaires chargés de la mise en œuvre et aux États membres la flexibilité nécessaire pour faire face à des circonstances imprévues, tout en garantissant une gestion financière saine et en maintenant un niveau approprié d'assurance quant à la gestion du budget de l'UE.

La flexibilité et la bonne gestion financière font partie intégrante de la proposition relative au cadre financier pluriannuel pour l'après-2027. Le budget de l'UE doit continuer de concilier prévisibilité pour les investissements à long terme et flexibilité pour faire face aux crises; or, la complexité et la rigidité structurelle actuelles de ce budget sont inadaptées à un environnement géopolitique très instable, dans lequel il est impossible de prévoir aujourd'hui quelles seront les priorités de demain. À l'avenir, il conviendra de prévoir un budget beaucoup plus rationalisé et flexible, qui continuera également d'offrir la prévisibilité et la stabilité, ainsi que les contrôles financiers rigoureux, qui sont les pierres angulaires du budget de l'UE.

Pour 2025, tous les ordonnateurs délégués ont fourni une assurance raisonnable, assortie de réserves s'il y avait lieu. Les rapports annuels d'activité démontrent que tous les services de la

⁵⁴ Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj>).

⁵⁵ Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/1060/oj>).

⁵⁶ Décision d'exécution (UE) 2022/2506 du Conseil du 15 décembre 2022 relative à des mesures de protection du budget de l'Union contre les violations des principes de l'État de droit en Hongrie (JO L 325 du 20.12.2022, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2022/2506/oj).

Commission ont mis en place des systèmes de contrôle interne solides et fournissent des éléments attestant les mesures prises pour remédier aux problèmes et aux faiblesses relevés, améliorer le rapport coût-efficacité, simplifier davantage les règles et protéger adéquatement le budget de la fraude, des erreurs et des irrégularités.

L'auditrice interne, dans ses conclusions générales, a considéré qu'en 2025, la Commission avait mis en place des procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne qui, dans leur ensemble, sont appropriées pour donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs financiers, à l'exception des domaines de gestion financière pour lesquels les ordonnateurs délégués ont émis des réserves dans leurs déclarations d'assurance.

Sur la base des assurances et des réserves formulées dans les rapports annuels d'activité, et compte tenu de l'avis de l'auditrice interne, le collège des commissaires adopte le présent *Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE – Exercice 2025* et assume la responsabilité politique générale de la gestion du budget de l'UE.